



## APPEL À CANDIDATURE PARC NATUREL REGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN

# USINE DÉFRICHÉE, USINE DÉCHIFFRÉE

## RÈGLEMENT

### PRÉAMBULE

En prévision des Journées Européennes du Patrimoine 2020, le Parc naturel régional Périgord-Limousin lance un appel à candidatures auprès de professionnels des métiers d'art de tous horizons professionnels, ayant un lien particulier avec la Nouvelle-Aquitaine (nés, résidents, diplômés ou y travaillant), sur le thème de l'ancienne usine textile Moreau, majestueuse friche industrielle de notre territoire située à La Monnerie à Cussac (Haute-Vienne).

Pour les Journées Européennes du Patrimoine (19 et 20 septembre 2020), le Parc donnera rendez-vous aux habitants sur ce site, pour présenter les travaux d'Inventaire du patrimoine industriel réalisés sur le territoire, faire découvrir et visiter ce lieu emblématique et souhaite mettre à l'honneur des artisans et entreprises Métiers d'art et des Entreprises du Patrimoine Vivant porteurs de savoir-faire précieux. Il sera proposé au public, le samedi une soirée spectacle (résidence de création sur le site) et le dimanche des visites du site, des expositions (patrimoine industriel...), des ateliers, des stands de professionnels, des défilés (valorisant les productions du site le temps de son activité), des concerts, des productions vidéo (avec la parole à ses ancien.ne.s ouvrier.e.s du site), etc. Le programme de « Le Parc fête son patrimoine » en cours de création. Il est attendu 2 000 visiteurs.

Le Parc naturel souhaite ainsi mettre à l'honneur des artisans et entreprises Métiers d'art et des Entreprises du Patrimoine Vivant porteurs de savoir-faire précieux, c'est pourquoi il organise cet appel à candidature.

### CONCEPT, OBJET et OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURE

- **Objectif de l'appel à candidature**

**Il s'agit de sélectionner une dizaine de créateurs, artisans et entreprises Métiers d'art, de métiers et d'univers variés qui participeront à cette manifestation, sous forme d'une exposition-vente de leurs créations inspirées du site de l'ancienne usine textile Moreau.**

L'exposition se tiendra au sein de la manifestation « Le Parc fête son patrimoine » le dimanche 20 septembre 2020, dans les locaux de l'ancienne usine textile Moreau, située à La Monnerie à Cussac (Haute-Vienne), de 10h à 18h. **Les créateurs sélectionnés bénéficieront d'un espace d'exposition** dans les locaux du site. La présence des créateurs est souhaitée (mais non obligatoire) lors de cette journée, afin d'échanger avec le public amené à découvrir les créations résultant de cet appel à candidature. Ces créations seront mises en vente lors de cette journée.

- **Objet de l'appel à candidature**

L'objet de cet appel à candidature est que **les artisans d'art s'approprient cet ancien site industriel et par leurs créations contribuent à apporter un regard nouveau sur celui-ci. Également, il s'agit de partager avec le public la richesse des savoir-faire métiers d'art.**

L'objectif de cet appel à candidature est de **faire de cet ancien site industriel, cadre de la manifestation, un objet de la création contemporaine issue des métiers d'art et de faire découvrir la richesse des savoir-faire métiers d'art aux visiteurs.** En effet, les métiers d'art contemporains

continuent à utiliser et transmettre des gestes anciens, parfois même ancestraux, en les enrichissant parfois de nouvelles techniques et en les confrontant à des usages, esthétiques ou matériaux totalement contemporains, que le Parc souhaite valoriser lors de la manifestation.

Par le sujet même de l'appel à candidature, la création doit présenter un **fort ancrage avec le site**. **Les candidats peuvent présenter une création s'inspirant du site dans sa globalité ou s'attacher à un élément du site en particulier (ambiance, matériel subsistant sur le site, bâtiments...).**

## COMPOSITION DE L'APPEL À CANDIDATURE

- **Composition du dossier de candidature**

Le dossier de l'appel à candidature est consultable sur le site du Parc : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/> (Rubrique : Actualités, appel à candidature « USINE DÉFRICHÉE, USINE DÉCHIFFRÉE »)

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de l'appel à candidature,
- Le formulaire d'inscription,
- Une première note d'information sur l'usine textile Moreau de La Monnerie à Cussac.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Admissibilité**

**Ouvert à tous créateurs (artisans et entreprises Métiers d'art) présentant un statut de professionnel, ayant un lien particulier avec la Nouvelle-Aquitaine (nés, résidents, diplômés ou y travaillant). Les candidats peuvent se présenter seuls ou en équipe (4 artisans. maximum).**

**Le candidat, seul ou en équipe, peut présenter plusieurs idées de création. Une seule création (qui peut être composée de plusieurs pièces) sera exposée si la candidature est retenue par le jury.**

- **Visite du site de La Monnerie à Cussac (OBLIGATOIRE)**

Afin de faire découvrir aux candidats le site de l'usine textile Moreau de La Monnerie, source d'inspiration de la création, le Parc demande aux candidats de participer à visite guidée du site de deux heures, sur site, avec le chargé de mission « inventaire » du Parc. La présentation se déroulera en français.

**La rencontre est fixée le jeudi 12 mars. Deux horaires sont proposés : 10h et 15h**

**La participation à cette visite est obligatoire pour pouvoir candidater.** Les candidats doivent faire part de l'horaire de leur venue via le formulaire d'inscription à l'appel à candidature.

Par mesure de sécurité, il ne vous sera pas permis de déambuler seul sur le site. Il est recommandé d'apporter tout moyen de captation pendant la visite.

Une seconde visite sera proposée pour les candidats qui auraient besoin de revenir sur le site pour réaliser leur création (photographe...). Les candidats intéressés doivent en faire part au Parc entre le 12 et le 30 mars (17h) par mail à [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com) . Il sera fixé, par le Parc, une seconde visite entre le 30 mars et le 17 avril.

- **Inscription**

**L'inscription à cet appel à candidature est gratuite et obligatoire.** L'inscription se fait en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet du Parc **entre le vendredi 21 février et le lundi 9 mars (17h)** : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/> (Rubrique : Actualités, Appel à candidature « USINE DÉFRICHÉE, USINE DÉCHIFFRÉE »).

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception. Si vous ne le recevez pas sous 5 jours ouvrables, merci de prendre contact avec Stéphanie Pouplier au 05 53 55 36 00 ou par mail : [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com). Il est possible que votre inscription n'ait pas été enregistrée.

**L'inscription ne vaut pas engagement à déposer une candidature.**

- **Engagement**

**La participation à cet appel à candidature, si la création est retenue, implique par conventionnement :**

- **La réalisation de la création retenue et sa mise à disposition** du Parc (dont les modalités seront définies conjointement mais qui s'étendra au maximum du 1<sup>er</sup> septembre au 5 octobre 2020).
- **La proposition à la vente de la création lors de la manifestation**
- **La présence des créateurs (souhaitée mais non obligatoire) le 20 septembre sur la manifestation**, afin d'échanger avec le public amené à découvrir les créations.

- **Acceptations**

**La participation à l'appel à candidature implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, sans condition, ni réserve.**

- Droits de propriétés, publicité des projets et traitement des données personnelles

Les droits de propriété artistique des productions présentées à leurs candidatures, sont acquis aux concurrents. **Les candidats accordent au Parc naturel régional Périgord-Limousin, tous les droits d'utilisation ou de diffusion non commerciale des projets et de l'identité des candidats** à des fins d'expositions, de publications et de communication dont le Parc naturel sera le seul juge, jusqu'en 2027 (ex. pour la réalisation de bilan d'activité du Parc), sans qu'aucune demande ou autorisation ne doivent être adressées aux participants et sans qu'aucune indemnité ne doive être payée à titre de droits d'auteur ou de copyrights directs ou indirects.

Également, chaque candidat **autorise expressément le Parc naturel régional Périgord-Limousin à traiter ses données personnelles** conformément à la loi sur la protection des données et le règlement général sur la protection des données (RGPD entré en application le 25 mai 2018). Les données des participants comme les productions présentées à l'appel à candidature ne seront pas vendues à des tiers, ni traitées dans un but commercial par le Parc. **La collecte des données des participants a pour seule raison de mettre en œuvre cet appel à candidature et assurer la promotion et la communication de celui-ci.**

- Autre acceptation

**La participation à l'appel à candidature par l'envoi d'une réponse entraîne la participation à la conception et la mise en œuvre de l'exposition si la création est retenue par le jury.** Dans l'optique d'une adaptation à ce support de valorisation, **au préalable à l'exposition, les candidats lauréats s'engagent à fournir les éléments et retravailler, si nécessaire, leurs présentations.** Cette valorisation sera réalisée avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin et en fonction des moyens qui y seront alloués.

Les candidats acceptent par ailleurs d'être sollicités par le Parc naturel ou par les médias pour présenter leurs idées/projets pour toutes les activités de communication inhérentes à l'appel à candidature, et ce jusqu'à fin décembre 2020.

**Il est à noter que le site de la Monnerie est une propriété privée, il est interdit d'y pénétrer dans autorisation.**

## **DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITÉS DE DEPOT**

- **Composition de la candidature**

**La candidature est à déposer entre le vendredi 13 mars et le lundi 18 mai (17h)**

Cet appel à candidature s'inscrit dans un processus de création suite à la visite du site le 12 mars 2020. Aussi, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une pièce réalisée lors de la sélection. En revanche, si la création est sélectionnée par le jury, le candidat s'engage à la réaliser pour pouvoir l'exposer lors de la manifestation. Aussi, le candidat garantit la faisabilité technique de sa proposition.

**Le contenu technique de la proposition est à la discrétion du participant.** Néanmoins, pour la bonne compréhension des membres du jury, **la proposition doit être exprimée en français et doit comprendre à minima les pièces suivantes :**

- un **CV du créateur** (nom, prénom, date de naissance, nom d'entreprise, n° Siret, adresse, téléphone, mail, site internet, parcours de formation et parcours artistique...)
- un **portrait photographique du créateur** sous format jpeg en haute définition (au moins 1Mo)

- une **note de présentation de l'approche retenue et de la création envisagée (ou transmise)** : quel(s) aspect(s) du site le candidat a souhaité mettre en valeur, les grandes lignes la création envisagée (ou transmise) : descriptif de la démarche artistique du candidat, la discipline métiers d'art mise en œuvre, la technique et les matériaux mis en œuvre ...
- **Un dossier artistique de la création qui sera réalisée**, présentant croquis, photo, maquette, documents graphiques, visuels, ou tout autres supports permettant une bonne compréhension par le jury des techniques et partis-pris.
- une **estimation financière** du coût de réalisation de la création (pour les créations non réalisées) **et une estimation du prix de vente de la création lors de l'exposition.**
- un **descriptif précis des besoins pour l'exposition de la création** (espace nécessaire à minima, intérieur/extérieur, eau, électricité, besoins en scénographie, matériels amenés, matériel à mettre à disposition, conditions de livraison...).

**L'identité du créateur doit figurer sur chacune des pièces composant sa candidature à l'appel à candidature**

Les pièces constitutives de la candidature ne seront pas restituées aux candidats et deviendront propriété du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**En aucun cas, le candidat ne remettra au Parc une création physique lors de sa candidature.**

- **Dépôt des candidatures**

**Les dossiers de candidature doivent être envoyés du vendredi 13 mars et le lundi 18 mai (17h)**

- **sous format PDF, par envoi électronique, avec accusé de réception, à l'adresse suivante : [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com), avec copie à [l.dangla@pnrpl.com](mailto:l.dangla@pnrpl.com)**
- ou**
- **sous format PDF, par Wetransfer ou autre plateforme de partage de fichier, à l'adresse suivante: [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com), avec copie à [l.dangla@pnrpl.com](mailto:l.dangla@pnrpl.com)**

**Dans le cas où le candidat souhaite déposer sa candidature ou la transmettre par transporteur, il le fera également du vendredi 13 mars et le lundi 18 mai (17h), par voie postale en recommandé avec accusé de réception (cachet de la Poste faisant foi), par transporteur avec remise contre signature ou procédera à une remise en main propre à l'adresse suivante :**

Parc naturel régional Périgord-Limousin  
*Appel à candidature « USINE DÉFRICHÉE, USINE DÉCHIFFRÉE »*  
 Maison du Parc  
 La Barde - 24450 La Coquille

Les locaux du Parc sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 17h. Afin d'accueillir les candidats dans les meilleures conditions, Il conviendrait d'appeler pour prévenir de sa venue à minima la veille de son passage (Tél. : 05 53 55 36 00).

**Les éléments envoyés par voie postale ou apportés en main propres devront être correctement conditionnés et porteront sur leur conditionnement, l'identité du candidat et la mention suivante : NE PAS OUVRIR « appel à candidature « USINE DÉFRICHÉE, USINE DÉCHIFFRÉE ».**

L'expédition des candidatures est à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des candidatures, des dégâts, perte ou vol occasionnés aux documents non remis en mains propres. Il décline toute responsabilité quant à la détérioration des dossiers envoyés avant réception par le Parc.

## **JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES**

- **Composition et rôle du jury**

Le jury sera composé de personnes ayant une expérience des métiers d'art, du patrimoine et de la création ainsi que de membres des instances du Parc.

**Le jury étudiera les propositions, réalisera une sélection une dizaine de créateurs, de métiers et d'univers variés pour participer à cette manifestation, sous forme d'une exposition-vente de créations inspirées du site de l'ancienne usine textile Moreau. Il s'accordera sur la méthode de travail**

qu'il jugera efficace afin d'arriver à un résultat satisfaisant. Les décisions du jury sont souveraines, sans appel, ni justification. L'avis du jury n'est pas susceptible de recours.

- **Critères de jugements**

Pour évaluer les candidatures, les membres du jury tiendront compte, entre autres, des critères suivants :

Critères dont l'absence est rédhibitoire :

- Mise en œuvre d'un savoir-faire relevant des Métiers d'art (<https://www.institut-metiersdart.org/metiers-art/fiches-metiers>),
- La prise en compte des enjeux de développement durable dans la proposition,
- Cohérence de la création par rapport à l'objet de l'appel à candidature (Ancienne usine textile Moreau de La Monnerie à Cussac).

Le jury s'attachera également à analyser :

- L'originalité de la création proposée ainsi que la pertinence et la qualité des arguments apportés,
- La faisabilité technique et financière de la création et de son exposition,
- La complémentarité entre les dossiers sélectionnés,
- La qualité de la présentation de la candidature.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions énoncées dans le présent règlement et les dossiers arrivés hors délai.

- **Attribution et réserves**

Le jury se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidature suivant la qualité des propositions reçues. Il se réserve le droit de ne pas retenir de créateurs s'il estime, après examen des propositions, que les candidatures ne répondent pas aux ambitions de la manifestation cadre de l'exposition. Il se réserve également le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères de l'appel à candidature pour quelque motif que ce soit. Il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions.

## **VALORISATION DES LAURÉATS ET DES CRÉATIONS**

**L'appel à candidature prévoit que les créations retenues fasse l'objet de d'une exposition-vente et que leurs créateurs fassent l'objet d'une présentation auprès du grand public**

Afin de susciter auprès du public un intérêt quant à l'objet et aux résultats de l'appel à candidature, mais aussi de **valoriser la créativité des concurrents retenus dans le cadre de cet appel à candidature**, le Parc diffusera les propositions des créateurs, selon les modalités qui restent à définir et qui pourraient comprendre :

- OBLIGATOIREMENT
  - **une exposition publique des créations retenues, le dimanche 20 septembre 2020**, dans les locaux de l'ancienne usine textile Moreau, située à La Monnerie à Cussac (Haute-Vienne), de 10h à 18h, dans le cadre de la manifestation « Le Parc fête son patrimoine ! ». Les créateurs devront soumettre à la vente leurs créations issues de l'appel à candidature lors de la manifestation.
- ET LE CAS ÉCHEANT, suivant les opportunités financières et techniques
  - **Diverses formes de publication**, soit sous formes d'articles dans la presse spécialisée ou non et sur une page du site Internet du Parc ainsi que sur ses réseaux sociaux

**Afin de faciliter la participation des créateurs, le Parc envisage d'accorder aux candidats retenus une contribution** visant à accompagner le développement de leurs projets et prendra en charge une partie des frais liés l'accueil des créateurs et des créations sur la manifestation. Les organisateurs faciliteront techniquement cet accueil sur la manifestation (liste hébergements, organisation des repas de midi...).

## CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURE

### **VENDREDI 21 FEVRIER**

Lancement de l'appel à candidature

### **DU VENDREDI 21 FEVRIER AU LUNDI 9 MARS (17h)**

Inscription à l'appel à candidature (ne valant pas engagement au dépôt d'une candidature)

### **JEUDI 12 MARS**

Visite du site de La Monnerie à Cussac (**OBLIGATOIRE**)

### **DU JEUDI 12 AU LUNDI 30 MARS (17h)**

Demande de seconde visite par mail à [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com)

### **DU VENDREDI 13 MARS AU LUNDI 18 MAI (17h)**

Dates de dépôt des candidatures

### **ENTRE LE LUNDI 30 MARS ET LE VENDREDI 17 AVRIL**

Seconde visite (sur demande) à une date fixée par le Parc

### **ENTRE LE MARDI 19 ET VENDREDI 29 MAI**

Jury de sélection

### **ENTRE LE LUNDI 8 ET VENDREDI 12 JUIN**

Déclaration des résultats de l'appel à candidature : contact individuel des créateurs retenus et communication par mail des résultats aux candidats non retenus.

### **ENTRE LE LUNDI 8 JUIN ET VENDREDI 27 AOÛT**

Réalisation des créations par les créateurs retenus

Conventionnement Parc-Créateur

### **ENTRE LE MERCREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE ET LUNDI 5 OCTOBRE**

Mise à disposition des créations

### **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE**

Exposition-vente des créations

### **DE JUIN A DECEMBRE 2020**

Valorisation des créations retenues et de leurs créateurs

## QUESTIONS

Les candidats pourront poser des questions relatives au règlement de l'appel à candidature sous forme écrite, avant le **lundi 18 mai (17h) par mail avec accusé de réception auprès de Stéphanie POUPLIER, Chargée de l'action culturelle du Parc à l'adresse : [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com)**. Les questions seront posées en langue française.

Les questions et les réponses apportées qui ne figureraient pas dans le présent règlement seront publiées au fur et à mesure sur le site Internet du Parc : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/> (Rubrique : Actualités, Appel à candidature « USINE DÉFRICHÉE, USINE DÉCHIFFRÉE »).

## ATTRIBUTION ET RÉSERVE

Le Parc Périgord-Limousin se réserve le droit de modifier, reporter, d'écourter ou d'annuler cet appel à candidature sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

**Date de publication : 21 février 2020**

**Parc naturel régional Périgord-Limousin**

*Parc naturel régional Périgord-Limousin*

Maison du Parc

La Barde - 24450 La Coquille

05 53 55 36 00 / Mail culture : [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com)

<http://www.pnr-perigord-limousin.fr>